



**PRÉFÈTE
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Côte-d'Or

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE d'une installation classée pour la protection de
l'environnement relative à une :**

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CARRIÈRES DE LA VIENNE, POUR
L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE SUR LA COMMUNE DE CHAMESSON**

Par arrêté préfectoral du 28 mai 2026, sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société Carrières de la Vienne dont le siège social est situé à JARDES (86) en vue d'obtenir de la Préfète de la Côte-d'Or le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière d'un gisement de calcaire pour la pierre de taille sur la commune de Chamesson.

La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du 22 juin 2026 au 24 juillet 2026** en mairie de Chamesson siège de l'enquête.

- Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse du porteur de projet, seront déposées dans chaque lieu de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et pendant les permanences du commissaire enquêteur :
 - sur support papier en mairies de :
 - **CHAMESSON** (siège de l'enquête) – 1 place Edmond Tridon – 21400 CHAMESSON
le mardi de 16h00 à 18h00 – le mercredi de 16h00 à 18h00 – le vendredi de 09h00 à 12h00.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées :

- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 24 juillet 2026 inclus, en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7396/>

- sur le site internet de la préfecture :
<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>
- sur un poste informatique à la sous-préfecture de Montbard – horaires d’ouvertures : du lundi au jeudi de 09h30 à 11h30, le vendredi de 08h45 à 13h30.
- Pendant toute la durée de l’enquête, le public peut formuler ses observations et propositions écrites :
- sur le registre d’enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition sur le lieu de l’enquête en mairie de CHAMESSON 21400 (cf adresse et horaires d’ouvertures cités ci-dessus).
- par courriel jusqu’à la clôture de l’enquête publique soit au plus tard vendredi 24 juillet 2026 inclus sur l’adresse électronique du registre dématérialisé :

enquete-publique-7396@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7396/>

Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur désigné, en mairie de Chamesson, 1 place Edmond Tridon, avant la clôture de l’enquête soit au plus tard le 16 juillet 2026 inclus.

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Mme Margot PUYBONNIEUX
Directrice technique
tél. : 06 40 59 39 26
Courriel : margot@lespierresduperigord.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, en s'adressant à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE – 53 rue de la préfecture 21041 DIJON Cedex.

M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur, ou éventuellement son suppléant M. Daniel COLLARD, nommés par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :

- ***Mairie de Chamesson***, le lundi 22 juin 2026 de 9h00 à 12h00
- ***Mairie de Chamesson***, le vendredi 03 juillet 2026 de 09h00 à 12h00
- ***Mairie de Chamesson***, le mercredi 15 juillet 2026 de 15h00 à 18h00
- ***Mairie de Chamesson*** le vendredi 24 juillet de 09h00 à 12h00

La Préfète de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE ;

- sur le site internet de la préfecture :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE> pendant la même durée ;

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7396/>

LA PRÉFÈTE
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général
Signé
Denis BRUEL